

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

revêtement qui s'effrite
Pierre noircie
plantes parasites
mousses nombreuses
décorations anciennes dégradées

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne




Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

*Décorations anciennes dégradées
Pierre noircie
arbuste non maîtrisé
fissures*

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne




Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

pierre noircie
décorations anciennes dégradées
plantes parasites
nombreuses mousses

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne



Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de La Réole, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 04 octobre 2023, accompagné de Laurent VASSEAU, chef de police municipale, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

décorations anciennes dégradées
pierre noircie
plantes parasites
blocs disjoints et fendus

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à La Réole
le 11 octobre 2023

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Camille ESTOURNES
Adjointe au maire chargée de l'égalité et
de la participation citoyenne

